

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 21 mars 2025, le conseil communal a adopté les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2026 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal.

Cette délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 30 avril 2025.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale du 13 mai au 27 mai 2025 inclus.

Wasserbillig, le 12 mai 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Jérôme LAURENT



Le Secrétaire,
Jean-Louis DUARTE